

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze  
En exercice : 13 Le 18 novembre deux mil onze à 18 heures 30  
Présents : 9 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Votants : 10 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2011  
**PRESENTS : MME MOUNIER**  
**MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER**  
**DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –**  
**TEILLET**  
**EXCUSEE : MME COUTEAU**  
**ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD**  
**POUVOIR: Mme COUTEAU a donné pouvoir à M. SAVIN**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

**201155d**

**Objet : Instauration de la taxe d'aménagement**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire rappelle le courrier de la Direction Départementale des Territoires faisant état de la suppression de la Taxe Locale d'Equipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Cette délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2011

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

Affiché le : 30 novembre 2011  
Certifié exécutoire le 30 novembre 2011

